



CANADIAN CORN PEST COALITION

LA COALITION CANADIENNE CONTRE LES RAVAGEURS DU MAÏS

La conformité au refuge diminue – Action immédiate de l'industrie semencière Canadienne

(Ottawa, le 16 février 2010) – Lors de la rencontre annuelle de la Coalition Canadienne contre les ravageurs du maïs (CCRM) tenue à Ottawa le 16 février 2010, le groupe a pris connaissance des résultats du sondage volontaire colligé par l'industrie sur la conformité aux refuges dans le maïs Bt, qui démontre que cette conformité diminue significativement au Canada. Cette conformité aux refuges, qui atteignait 80% en 2005, a chuté à 61% en 2009.

L'exigence d'un refuge pour chaque technologie de maïs Bt est une composante essentielle pour la préservation et la bonne gestion du maïs Bt. Les pré-requis du refuge ont été établis par l'Agence Canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et sont approuvés par la CCRM afin de prévenir le développement de la résistance des insectes à la protéine Bt.

La CCRM est un groupe de réflexion national ainsi qu'un groupe consultatif comprenant des académiciens et chercheurs du secteur public, des associations de producteur de maïs, des spécialistes et chercheurs provinciaux et fédéraux ainsi que des membres de l'industrie. L'ACIA travaille en étroite collaboration avec la CCRM afin d'aborder les différentes situations et communications concernant la gestion de la technologie du maïs Bt.

« La Coalition canadienne des ravageurs du maïs ainsi que l'ACIA sont très concernés par la diminution récente de la conformité des refuges observée chez plusieurs agriculteurs canadiens », explique le Dr. Art Schaafsma, président de la Coalition canadienne des ravageurs du maïs. « Nous faisons appel à l'industrie du maïs à travers le Canada afin de promouvoir l'utilisation d'un refuge approprié pour minimiser le risque de développement de résistance par les insectes ». Le Dr. Schaafsma note aussi que dans le cas où les insectes deviendraient résistants au Bt, ils pourraient causer des réductions importantes de rendement dans plusieurs cultures car il n'y aurait que peu d'options de lutte disponibles, autant en agriculture conventionnelle que biologique. Le potentiel de risque biologique accru de ces ravageurs est un élément crucial pour l'ACIA dans la réglementation des végétaux à caractères nouveaux.

« Ces technologies sont approuvées par l'ACIA à la condition que les compagnies de semences s'assurent que les usagers mettent en place un refuge approprié en terme de surface et de configuration sur la ferme », explique le Dr. Schaafsma. « Si la situation de non-conformité persiste, la disponibilité des technologies Bt pourrait être compromise. Nous ne pouvons risquer de perdre la technologie du maïs Bt à cause d'un emploi inapproprié. » Les fournisseurs de la technologie Bt ont reçu la demande par l'ACIA de développer et de mettre en place un plan d'action correctif afin de retrouver un niveau de conformité à la ferme acceptable. De plus, l'industrie du maïs doit s'attendre à des inspections plus importantes par les fournisseurs et par l'ACIA concernant la conformité des refuges sur la ferme.

Lors des prochaines années, de nouveaux traits Bt deviendront disponibles, requérant des refuges spécifiques pour chacun. Il est important de toujours vérifier avec le détaillant le type de refuge

requis lors de l'achat de semences Bt. Il est aussi important de noter que jusqu'à présent, aucune technologie n'a été approuvée avec un refuge dans le sac et le mélange de semences Bt et non-Bt est interdit.

Pour obtenir de plus amples information concernant les stratégies de gestion de la résistance des insectes en relation avec le maïs Bt, visitez le site de la Coalition canadienne des ravageurs du maïs à www.cornpest.ca.

Pour obtenir plus d'information concernant ce communiqué de presse, contactez:

Dr. Art Schaafsma, Chair
Canadian Corn Pest Coalition
Professor and Campus Director
Ridgetown Campus, University of Guelph
Ridgetown ON
N0P 2C0
1-519 674 1505